

Convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est Compte-rendu de la Commission 2009 22 - 26 juin 2009. Bruxelles

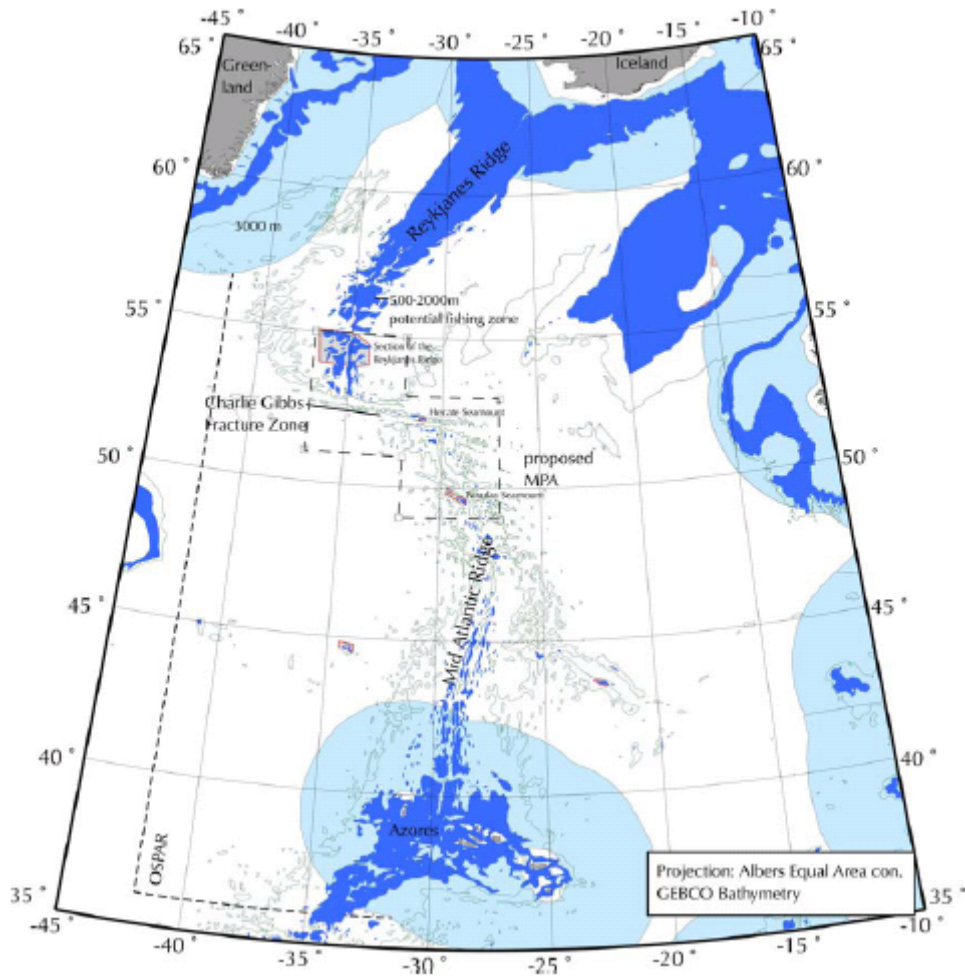
OSPAR est une convention de coopération internationale ébauchée en 1972 et dédiée à la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est. Quinze gouvernements¹ des côtes et îles occidentales d'Europe dont la France en sont membres ainsi que la Communauté Européenne. La Finlande, le Luxembourg et la Suisse sont des Parties contractantes au titre de l'influence des fleuves et des rivières qui les traversent sur la qualité des eaux marines de l'Atlantique. Les frontières d'OSPAR pourraient s'étendre l'année prochaine avec l'inclusion dans son périmètre de Madère et des Canaries dont les gouvernements régionaux autonomes sont en ce moment consultés par les gouvernements du Portugal et de l'Espagne. Peu connue du grand public, la Commission OSPAR est pourtant pionnière dans le domaine de la surveillance du milieu marin et de la création d'aires marines protégées. Robin des Bois est observateur à la Commission OSPAR depuis 2005 avec le WWF, Kimo International et Seas at Risk.



¹ la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

I- La révolution Charlie Gibbs

Pendant des décennies, il a été postulé qu'il n'était pas possible de créer des aires marines protégées en haute mer, c'est-à-dire au large, au delà des Zones Economiques Exclusives –ZEE- des Etats. OSPAR s'apprête à le faire sur la zone de fracture de Charlie Gibbs située entre l'Islande et le Groenland au Nord et les Azores au Sud, sur la section dorsale médio-atlantique, là où le bassin Nord-Atlantique grandit de 2 à 6 cm/an. Dans le cadre d'OSPAR, une aire marine protégée se définit comme « une zone à l'intérieur de l'espace maritime pour laquelle des mesures de protection, de conservation, de restauration ou de précaution en accord avec la réglementation internationale ont été mises en place dans le but de protéger et de conserver les espèces, les habitats, les processus écologiques et les écosystèmes de l'environnement marin. »



L'idée d'une aire marine protégée sur Charlie Gibbs a été lancée en 2003 par la Commission Mondiale pour les Aires Protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le WWF. Depuis 2006, OSPAR oeuvre à sa concrétisation et les Etats Parties ont tous convenu en 2008 à Brest d'intensifier le travail en vue de sa création. Depuis 2008, des consultations avec l'Autorité internationale des fonds marins, l'Organisation Maritime Internationale, la Commission Baleinière Internationale, la FAO et la Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est ont permis de faire avancer ce projet qui pourrait devenir réalité lors de la prochaine réunion de la Commission OSPAR en septembre 2010. Les ministres en charge de l'environnement des pays membres seront présents à cette réunion importante qui se tiendra à Bergen en Norvège.

Cette zone de 50.000 km² a été choisie dans un souci de cohérence écologique en incluant différentes régions biogéographiques, une diversité d'habitats et en prenant en compte la nécessité de préserver les grands fonds (jusqu'à moins 7500m). Elle comprend des écosystèmes subpolaires

et des monts sous-marins remarquables. La création de l'aire marine a notamment pour objectifs de protéger les espèces, les écosystèmes et les habitats de Charlie Gibbs, y compris la colonne d'eau, et de fournir un refuge pour la vie marine avec le moins de nuisances humaines possible. La protection de la colonne d'eau implique la prévention des pollutions chimique et acoustique et la prise en compte des espèces de poissons et de mammifères marins résidents, occasionnels ou migrateurs. Les lieux sont peuplés d'éponges de grands fonds, de récifs et de coraux d'eaux froides, de céphalopodes comme des calmars ou des pieuvres, d'espèces de poissons commercialisés et menacés comme l'empereur ou le grenadier de roche, de requins d'eaux profondes comme des squales-chagrin classés comme vulnérable et dont l'huile de foie a un intérêt industriel. Charlie Gibbs est aussi riche en zooplancton dont des petits crustacés et en larves de poissons. Des dauphins bleu et blanc, des cachalots, des baleines bleues, des tortus luths et des oiseaux marins comme le fulmar boréal ou le puffin majeur sont également des visiteurs. L'inventaire n'est pas figé car de nouvelles espèces y ont été récemment découvertes. Les fonds ont été dégradés dans les années 1970 par des chaluts de fonds et des chaluts semi pélagiques. Des engins de pêche fantôme y ont été observés en plusieurs endroits lors d'inspections vidéo.

Qui est Charlie Gibbs ?

Pirate américain, aventurier australien, Charlie Gibbs est un nom assez courant mais aucun des Charlie Gibbs connus n'a d'attache avec la zone subarctique où OSPAR s'apprête à mettre en place une aire marine protégée. L'appellation aurait des origines moins poétiques. Il s'agirait d'un nom composé à partir d'une bouée océanographique de la région dénommée bouée C, Charlie en nom de code radio, et de Gibbs du nom du navire de recherches américain *Josiah Willard Gibbs* qui a effectué la topographie de fonds marins avant d'être revendus à des intérêts grecs.

L'Islande a porté le 29 avril 2009 devant la commission du plateau continental des Nations-Unies une revendication du sol sous-marin d'une partie de la zone de Charlie Gibbs. L'Islande s'oppose à la création à court terme de l'aire marine protégée estimant que leur revendication devait être préalablement réglée, ce qui pourrait prendre plusieurs années. La question de la compatibilité juridique entre la création de Charlie Gibbs et la revendication de l'Islande a occupé les débats sans être tranchée. La France a souligné la nécessité d'éviter les situations inattendues comme celle-ci lors de la réunion ministérielle de 2010. Le groupe de travail des juristes sera chargé de répondre aux questions soulevées par cette juxtaposition.

L'Islande a estimé par ailleurs que le projet n'était pas encore assez avancé pour être adopté et le Danemark a émis quelques réserves. Il a été rappelé par la Commission Européenne le soutien politique unanime à ce projet lors de la réunion OSPAR de 2008.

Les autres pays membres sont dans l'ensemble favorables à la création de Charlie Gibbs lors de réunion ministérielle de 2010. Le Royaume-Uni a rappelé qu'il était nécessaire de disposer de moyens de contrôle pour veiller à la réalité de terrain de la protection. Toutes les mesures de gestion ne sont pas de la compétence d'OSPAR et il s'agit par exemple de faire adopter par l'Autorité des fonds marins une interdiction des activités minières pour que tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas membres d'OSPAR, respectent cette interdiction. La Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est a d'ores et déjà décidé de fermer certaines zones à la pêche sur l'aire de Charlie Gibbs.

OSPAR et l'Arctique

Avec Charlie Gibbs, OSPAR met un pied dans la gouvernance Arctique. Les inquiétudes de la communauté internationale sur le réchauffement climatique et le développement des activités en Arctique ont mis en évidence les lacunes du système international actuel axé autour du Conseil Arctique, simple forum sans personnalité juridique. L'absence d'outil réglementaire contraignant ne permet pas une protection efficace de l'environnement arctique². OSPAR a initié un rapprochement avec le Conseil Arctique et a été encouragé à poursuivre dans cette voie.

² Voir dans ce sens la proposition pour un traité Arctique formulée par Robin des Bois dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en septembre 2007 http://www.robindesbois.org/grenelle/arctique_rdb.pdf

Six autres lieux potentiels pour l'instauration d'aires marines protégées en haute mer ont été présentés à OSPAR. Cette démarche est particulièrement soutenue par le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède et la France. Le Portugal a de son côté créé une aire marine protégée sur la zone « des sources hydrothermales de l'arc-en-ciel » au Sud-Ouest des Açores ; cet espace de haute mer est concerné par une demande portugaise d'extension du plateau continental.

L'objectif d'OSPAR est aussi d'avoir un réseau cohérent d'aires marines protégées à travers l'Atlantique du Nord-Est. Ce réseau est en cours d'élaboration et la France y participe avec par exemple la création du parc national marin en mer d'Iroise (343.175 ha). Le secrétariat exécutif d'OSPAR et l'Allemagne ont souligné que d'importants progrès restaient à faire car aucune des parties contractantes n'a transmis de plan de gestion pour ces zones protégées.

II- Les munitions immergées

Le programme munitions immergées de la Commission OSPAR a permis de recenser 148 sites d'immersion éparpillés sur l'ensemble de la zone maritime allant de l'Islande à Gibraltar. Des munitions conventionnelles ont été immergées dans 78% de ces sites et des munitions chimiques dans 20%. En 2004 et 2005, 820 contacts avec des munitions ont été notifiés aux autorités pour l'ensemble de la zone, dont la moitié par des pêcheurs. En France, 91 contacts ont été rapportés en 2004. Le rapport du Comité pour la Biodiversité d'OSPAR conclut que les informations précises sur les quantités, l'état et l'emplacement actuel des munitions déjà immergées sont insuffisantes³. Les risques sont d'abord pour la vie humaine en cas de contact (sur le navire de pêche ou sur le littoral par exemple) et pour les organismes marins et l'environnement en raison des risques de contamination par les substances toxiques contenues dans les munitions ou bien provenant de leur dégradation.



Munitions dans les soutes du navire *Gauss* coulé en face de Dieppe.
Photo : Association Grieme (<http://www.grieme.org>) / DRASSM

³ Robin des Bois a présenté au Grenelle de la Mer une proposition pour que les inventaires des décharges sous-marines de munitions chimiques et de déchets nucléaires soient complétés et que des suivis sur la faune et la flore sédentaires et les sédiments soient réalisés. Cette proposition a été acceptée.



Type de munitions immergées : * conventionnelles (115) * chimiques (25) * conventionnelles et chimiques (4) * indéterminé (3)

Les épaves polluantes

Le Comité des substances dangereuses d'OSPAR s'intéresse aux épaves polluantes ou susceptibles de le devenir. Le gouvernement norvégien a récemment décidé de renflouer l'épave du sous-marin allemand U864 qui contient une grande quantité de substances dangereuses et notamment du mercure. Le sous-marin a été coulé par les anglais en face de Bergen alors qu'il participait à la fin de la seconde guerre mondiale à l'opération Cesar qui visait à acheminer des scientifiques, des réacteurs d'avion de chasse et du mercure vers le Japon pour alimenter l'effort de guerre dans le Pacifique. La Norvège avait dans un premier temps envisagé d'encapsuler le sous-marin sur place. OSPAR travaille sur les épaves dangereuses en liaison avec l'Accord de Bonn concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses. En 2007, les parties contractantes à l'accord de Bonn dont fait partie la France ont exprimé leurs inquiétudes sur les épaves potentiellement polluantes qui continuent de se dégrader et dans de nombreux cas relarguent des hydrocarbures dans l'environnement.⁴

⁴ Ce sujet a également été poussé par Robin des Bois dans le Grenelle de la Mer et il a été décidé d' « étudier et engager les opérations nécessaires à la dépollution et à la sécurisation des épaves potentiellement polluantes et dangereuses. »

III- Objectifs de qualité

En collaboration avec le Conseil International pour l'Exploration des Mers -CIEM-, OSPAR développe depuis 1992 des indicateurs environnementaux du bon état écologique englobant le plancton, les organismes benthiques, les poissons, les oiseaux et les mammifères marins. La Directive Cadre européenne Stratégie pour le Milieu Marin de 2008 reprend cet objectif de bon état écologique auquel les Etats membres doivent répondre au plus tard en 2020. Les indicateurs portent par exemple sur l'état des stocks de poissons commercialisés, les populations de phoques, les prises accidentelles de marsouins, la pollution par les hydrocarbures, la présence de mercure, d'organochlorés ou de TBT.

En ce qui concerne par exemple les particules de plastiques, OSPAR a pris comme indicateur les fulmars boréaux dans l'estomac desquels on retrouve ces particules. Dans le cadre du réseau de surveillance en place, 1090 fulmars échoués sur le littoral de la Mer du Nord ont été analysés de 2002 à 2006. Entre 45 et 60% des oiseaux avait plus de 0,1g de plastique dans leur estomac et la Manche est la zone la plus contaminée. L'objectif d'OSPAR est qu'il y ait moins de 10% des fulmars échoués dépassant 0,1 g de plastique dans leur estomac. Pour cela, OSPAR préconise une meilleure application des textes communautaires sur les installations portuaires de déchets, l'amendement de l'annexe V de la convention Marpol pour une interdiction de tous les rejets en mer ainsi que des mesures ciblées pour les activités de pêche et ostréicoles. Ces mesures sont également intégrées au plan de réduction et de gestion des macrodéchets proposé par le groupe de travail consécutif au Grenelle de l'Environnement piloté par Robin des Bois.⁵ Les débats ont permis de souligner l'importance de la pollution par les macrodéchets.

La pollution lumineuse

Le Comité sur les industries off-shore tente d'approfondir ses connaissances sur l'impact de l'éclairage habituel des installations offshore sur les populations d'oiseaux migrateurs dont le sens de l'orientation est perturbé à cause de la lumière. Il a été noté que les oiseaux sont moins sensibles aux feux verts ; il serait donc souhaitable de les privilégier sur les plates-formes. Reste un problème de sécurité car les pistes d'hélicoptères sont conventionnellement éclairées en verts et ce nouveau dispositif pourrait perturber le sens de l'orientation des pilotes.

L'eutrophisation

La Commission OSPAR finalise pour la réunion ministérielle de 2010 son rapport sur l'état de l'environnement de l'Atlantique du Nord-Est. La précédente édition de ce document de référence date de 2000. Les travaux réalisés soulignent qu'en dépit de la réduction des rejets en nitrogène et en phosphore, l'eutrophisation reste un problème dans la zone OSPAR et particulièrement en Mer du Nord. La réduction des effluents agricoles est lente à mettre en œuvre mais il est également souligné que l'apport de nitrogène par les retombées atmosphériques est important et que la contribution des rejets atmosphériques du transport maritime est croissante.

IV- Capture et stockage du CO2

En 2007, la Commission OSPAR a décidé de modifier les annexes de la Convention afin d'autoriser et d'encadrer le stockage de CO2 dans des formations géologiques sous-marines. Présenté comme une mesure transitoire de réduction des gaz à effet de serre, ce procédé consiste à capter le CO2 depuis les installations industrielles, par exemple pétrolières, avant qu'il ne soit rejeté dans l'atmosphère. Le CO2 est ensuite acheminé par navires ou pipelines vers les lieux de stockage où il est injecté. Emboîtant le pas de la Commission OSPAR, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté une directive en avril 2009 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone ; selon les estimations de l'Union Européenne, 7 millions de tonnes de CO2 pourraient ainsi être stockées en

⁵ <http://www.robindesbois.org/macrodéchets/macrodéchets.html>

2020 et jusqu'à 160 millions de tonnes en 2030 dans des cavités terrestres et marines. Ce procédé est entouré de nombreuses incertitudes sur les risques industriels liés à un relargage massif accidentel du CO2 ou différé et sur les risques pour la biodiversité très particulière et peu étudiée de ces cavités. Au rang des incertitudes s'ajoutent les conditions de transport, la présence de micropolluants en plus du CO2 et l'évolution géochimique des cavités de stockage. Mais ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte au nom de la lutte contre le changement climatique. Ainsi, il a été demandé aux Etats parties de la convention OSPAR de ratifier au plus vite les modifications de la convention adoptées en 2007. La Norvège, 10^{ème} producteur mondial de pétrole, a souhaité que ces procédures soient terminées avant la prochaine réunion « il est important de montrer au reste du monde qu'OSPAR avance dans ce domaine ».

V- Les substances radioactives

L'objectif de la Commission OSPAR est de réduire les rejets de substances radioactives. Les centres de retraitement de combustibles irradiés de La Hague en France et de Sellafield en Angleterre sont les deux principaux émetteurs. Des réservoirs localisés comme les sédiments de la baie de la Rochelle contaminés par du thorium d'origine industrielle posent à ce jour des problèmes non résolus. Dans le domaine non-nucléaire, il est aussi noté que le secteur médical peine dans tous les pays membres à donner des informations sur ses rejets. Cependant, l'apport le plus conséquent du secteur non nucléaire est celui de l'industrie pétrolière et gazière et se produit lors des opérations de détartrages des installations ou de rejet d'eau extraite avec le pétrole ou du gaz⁶. La World Nuclear Association observatrice comme Robin des Bois à la Commission OSPAR n'a pas manqué de souligner que les rejets radifères en provenance de ce secteur non-nucléaire ne sont pas correctement évalués alors qu'ils concernent des émetteurs alpha, les plus dangereux pour la santé et l'environnement. De fait, le suivi des rejets en radioéléments de l'industrie pétrolière et gazière n'a été initié par OSPAR qu'à partir de 2005, est lacunaire et certaines pratiques comme la réinjection des déchets dans le sous-sol océanique ne sont pas admises pour le secteur nucléaire.

La tendance générale actuelle observée dans la zone OSPAR est à la baisse des émissions totales dans le milieu marin grâce à des réglementations plus contraignantes. Robin des Bois a insisté cependant sur l'importance de maintenir un suivi régulier dans la perspective du développement du parc nucléaire Européen et de la construction en cours de deux réacteurs EPR.

La prochaine session plénière de la Commission OSPAR se tiendra à Bergen en Norvège en présence des ministres de l'environnement des pays contractants.

La lecture de ce compte-rendu partiel de la Commission 2009 d'OSPAR peut être complétée par celle du rapport du secrétariat et des documents mis en ligne sur le site de la Commission :

<http://www.ospar.org/welcome.asp?menu=0>

⁶ A consulter dans la rubrique dossier du site www.robindesbois.org le rapport 2005 de Robin des Bois sur la Radioactivité Naturelle Technologiquement Renforcée, chapitres 21 et 22 consacrés à la filière pétrole et gaz.